Chaîne d'intégrité du document : 2C C0 E2 4B 17 F2 3D A0 30 4C F1 64 89 6F 62 BA
Publié le : 02/11/2026
Par : Sandra CREUZET-TAITE
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1212776

Le Coteau
Ville en action

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA LE

MARDI 10 NOVEMBRE 2026

A

18 HEURES 15

EN MAIRIE

SALLE MARC-LOUIS DE TARDY

Pour information, la séance du conseil municipal sera retransmise en direct sur le site internet et la page Facebook ville du Coteau.

Chaîne d'intégrité du document : 2C C0 E2 4B 17 F2 3D A0 30 4C F1 64 89 6F 62 BA
Publié le : 02/11/2026
Par : Sandra CREUZET-TAITE
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1212776

Le Coteau
Ville en action

Conseil municipal du 10 novembre 2026

Ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2026

2 – Approbation d'une convention avec l'association "Pétanque costelloise" pour la mise à disposition d'un local

3 – Approbation d'une convention avec l'association "Comité des fêtes du Coteau" pour la mise à disposition d'un local

4 – Approbation d'une convention avec l'association "Sou des écoles de l'école du Centre du Coteau" pour la mise à disposition d'un garage

5 – Approbation d'une convention avec les associations "Interclasses" et "Les Poulettes costelloises" pour la mise à disposition partagée d'un garage

6 – Subvention exceptionnelle à l'Olympique Le Coteau

7 – Approbation d'une convention avec l'Olympique Le Coteau

8 – Octroi d'une aide financière à M. Axel BOURLON, para-athlète costellois

9 – Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le SIEL-TE

10 – Convention d'équipements tiers pour l'installation de câbles de fibre optique pour la vidéoprotection sur des supports du réseau public de distribution électrique

11 – Convention de servitude avec ENEDIS

12 – Renouvellement de la convention de partenariat entre le lycée agricole Roanne-Chervé/Noirétable et la Commune dans le cadre de chantiers éducatifs

13 – Création d'un poste d'agent de propreté urbaine au grade d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet et autorisation de recrutement d'agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient

14 – Fixation des indemnités de fonctions allouées aux élus

15 – Modification du tableau des effectifs